16-17 NOVEMBRE 2016
PANTIN

LES RENCONTRES JURIDIQUES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CHANTIERS DE LA RÉFORME, STATUT, RISQUE PÉNAL, CONCESSIONS : OÙ EN EST-ON ?

PROGRAMME



QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE
MANIFESTATIONS

LES RENCONTRES JURIDIQUES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CHANTIERS DE LA REFORME, STATUT, RISQUE PENAL, CONCESSIONS : OÙ EN EST-ON ?

PRESENTATION GENERALE

Cadre idéal pour approfondir et faire naître de nouvelles réflexions, ainsi que pour créer un réseau professionnel propice aux échanges de pratiques, ces rencontres juridiques des collectivités territoriales s'organisent autour de deux principes : l'expertise et la réactivité.

Les réformes auxquelles sont confrontées les collectivités territoriales n'ont sans doute jamais créé d'aussi ardentes obligations d'adaptation.

Réforme de la commande publique, simplification des relations avec les usagers de service public par l'introduction du principe selon lequel le silence vaut accord, réforme du statut, réaffirmation des valeurs du service public local (la laïcité notamment), sans omettre une réforme territoriale aux contours très imparfaits et aux enjeux se prolongeant jusque dans le rôle même de l'État.

PUBLIC

DGS, DGA, directeurs, directrices des affaires juridiques, directeurs, directrices de l'administration générale, juristes de collectivités.

PROGRAMME

Mercredi 16 novembre 2016

9h30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h45 OUVERTURE DE LA JOURNEE
Jean-Jacques Duffourc, directeur de l'INSET de Nancy

Avec la participation exceptionnelle de :
Marylise Lebranchu, ancienne ministre de la décentralisation, de la réforme de l'Etat et de la fonction publique

Animateur des deux journées :
Jean-Marc Joannès, rédacteur en chef, La Gazette des communes

10h00 CONFERENCE D'OUVERTURE
LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Réponses locales à une problématique qui relève, prima facie, d'un enjeu national, le maire est l'acteur local particulièrement sollicité pour assurer la sauvegarde des libertés publiques auxquelles les administrés sont très attachés. De source ancienne (loi municipale de 1884) aux contours affinés par la célèbre jurisprudence Benjamin, le pouvoir de police tendrait-il à se territorialiser ? L'objectif de cet atelier est de présenter le périmètre d'intervention de l'édile local : une collaboration (confortée ou imposée ?) avec les acteurs nationaux, pour des actions locales selon les moyens dont il dispose. Et si un pouvoir normatif local était reconnu aux maires pour répondre aux attentes des administrés ?

Animateur :
Denis Enjolras, directeur adjoint des affaires juridiques, des assurances et de la commande publique, Région Rhône-Alpes Auvergne

Intervenants :
Philippe Jacquemoire, directeur général des services, Fontenay-le-Fleury
Anne-Lise Multin, chef de service des affaires juridiques et des marchés publics, Mairie de Vitry-sur-Seine
François Mainsart, contrôleur général, Cabinet du ministre de l'Intérieur

12h15 Buffet

13h30 - 18h00 ATELIERS

13h30 **Atelier 1**

Les chantiers de la réforme territoriale

Après trois réformes législatives bouleversant la carte intercommunale, une phase de mise en œuvre opérationnelle s'engage. Mise en œuvre des nouveaux périmètres d'EPCI, transferts de compétences, transferts des moyens humains et matériels, mise en place de nouvelles conditions de gouvernance, de nombreuses et complexes questions se posent au juriste territorial, auxquelles cet atelier se propose de répondre.

Animateur :
Samuel Dyens, avocat, cabinet Goutal, Alibert & Associés
Intervenants:

Bertrand Uguen, directeur général des services, Brest Métropole
Florence Vilbois-Cros, directrice des affaires juridiques et des assemblées, Béziers-Méditerranée

Pause

16h00 **Atelier 2**

Les nouveaux habits du risque pénal

Progressivement, au fil des "affaires" de ces dernières années, l'arsenal législatif (dont la loi dite Sapin II) et jurisprudentiel qui menace élus et agents a évolué : la "prévention" du risque, de la corruption, y compris par la voie pénale a pris le pas sur la répression classique. Regards croisés sur les réflexes pratiques que doit susciter cette évolution juridique.

Intervenants :
Yvon Goutal, avocat, cabinet Goutal, Alibert & Associés
Luc Brunet, juriste, Société mutuelle d'assurance des collectivités locales (SMACL)

Jeudi 17 novembre 2016

9h30 - 12h15 ATELIER

9h30 **Atelier 3**

Nouveau statut, nouveau fonctionnaire ?

Nouveau statut ?, nouveau fonctionnaire ? Au-delà des nouvelles obligations déontologiques, la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie, aux droits et obligations des fonctionnaires offre 30 ans après la loi du 13 juillet 1983, l'occasion d'une modernisation et adaptation du statut du fonctionnaire aux nouveaux enjeux des collectivités territoriales.

Animateur :
Pierre Villeneuve, directeur régional des achats, Préfecture de région, Bretagne

Intervenants
Marylise Lebranchu, ancienne ministre de la décentralisation, de la réforme de l'Etat et de la fonction publique
Jérôme Michel, maître des requêtes au Conseil d'état
Sébastien Lajoux, directeur des ressources humaines, Université de Lorraine

12h15 Buffet

13h45 - 16h00 CONFERENCE DE CLOTURE

Droit des concessions

En 2016, sous l'impulsion du droit européen, c'est tout le droit français de la commande publique qui a été modifié. Les marchés publics ont suscité beaucoup de commentaires et de discussion mais les adaptations apportées au droit des « concessions » en tout genre, y compris les délégations de service public, sont également très importantes avec un impact direct sur les pratiques en la matière. Présentation des principales nouveautés sur le sujet.

Animateur :
Cyril Coupé, avocat, cabinet Goutal, Alibert & associés

Intervenants (à préciser)

16h30 FIN DES RENCONTRES TERRITORIALES

Contact

ANNE RINNERT, responsable du pôle Citoyenneté et affaires juridiques
Institut national spécialisé d'études territoriales
1 boulevard d'Austrasie - CS 20442 - 54000 Nancy
Tel : 03 83 19 22 24 /email : anne.rinnert@cnfpt.fr

Information et inscription (**en ligne code Z1681**)

MARYLINE DOUILLET, assistante du pôle Citoyenneté et affaires juridiques
Institut national spécialisé d'études territoriales
1 boulevard d'Austrasie - CS 20442- 54000 Nancy
Tél : 03 83 19 22 28 / fax : 03 83 19 22 19 / email : maryline.douillet@cnfpt.fr

Partenaires

- La Gazette des communes
- Dalloz AJCT (Actualité juridique collectivités territoriales),
- ANJT (Association nationale des juristes territoriaux).

www.cnfpt.fr www.lagazettedescommunes.com www.dalloz.fr www.anjt.net

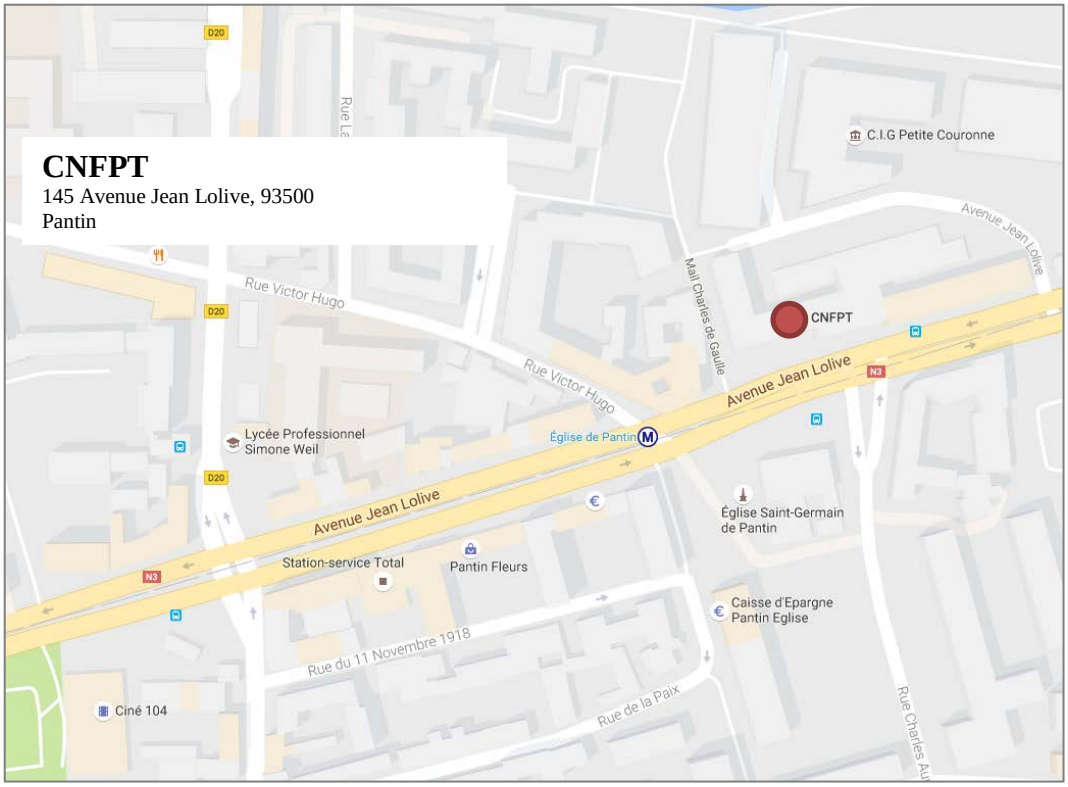
Réalisation : Service Communication et ressources formatives

INSET Nancy – juin 2016

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL (CNFPT) PREMIERE COURONNE ILE-DE-FRANCE

145, avenue Jean Lolive
93 500 PANTIN

Tél. : 01 41 83 30 00 / Fax : 01 41 83 30 10
Site Internet : www.cnfpt.fr



Le CNFPT première couronne Île-de-France est situé à Pantin, entre l'avenue Jean Lolive et le canal de l'Ourcq, à 3 minutes en voiture du boulevard périphérique de Paris (sortie Porte de Pantin). On peut facilement y accéder par transports en commun :

- par le **métro, station Eglise de Pantin** (ligne n°5, direction Bobigny) ; prendre la sortie n°1 rue Jean Lolive côté impair)
- par le **bus, arrêt Louis Nadot** : ligne 249 depuis la gare de Pantin, autobus lignes 330 et 170 arrêt Métro Hoche.
- par le **RER, station Pantin** (RER E)

Il n'y a pas de parking dans l'établissement. Nous attirons votre attention sur les difficultés de stationnement et nous vous invitons à privilégier l'usage des transports en commun. Stationnement payant en voirie et limité à 2h00 maximum.

Réalisation : Service Communication et ressources formatives INSET Nancy -